#### REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail-Liberté-Patrie





### COMMUNIQUE DE LA DIRECTION DU CERSA

# <u>Prorogation de la clôture des inscriptions pour la formation</u> professionnelle mixte (en présentiel et en ligne) en aviculture

La direction du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé informe le public que la formation professionnelle de courte durée en aviculture initialement prévue pour démarrer le 28 mars est reportée au Lundi, 05 mai 2025.

A cet effet, nous vous invitons à vous inscrire et à payer les frais de formation au plus tard le Vendredi, 25 avril 2025.

**Niveau minimum d'étude requis**: BEPC. Toutefois, sans le BEPC, l'apprenant doit avoir acquis au moins cinq (5) années d'expérience pratique en aviculture.

## Les modules au programme sont les suivants :

- **1-**Techniques de conduite des exploitations avicoles
- **2-**Biosécurité et bio-sûreté des exploitations avicoles
- 3-Techniques de production des poussins d'un jour et gestion des couvoirs
- **4-**Techniques d'alimentation et de rationnement des volailles
- 5-Procédés de transformation et sécurité sanitaire des produits avicoles
- **6-**Marketing et socio-économie de la filière avicole
- 7-Marketing digital de la filière avicole
- **8-**Stage pratique

#### Coût de la formation :

Pour l'ensemble des huit (8) modules de formation en aviculture, le coût est de 205.000 F CFA dont 5000 f pour l'inscription.

# Modalités de paiement

Le paiement des frais d'inscription et de formation se fait en **tranche unique** par versement sur un compte bancaire du CERSA. La fiche de renseignements bancaires est fournie aux apprenants par le service financier du CERSA.

- **N.B:** Nous attendons au moins 30 apprenants. Au cas où le quota ne serait pas atteint, la date de la formation pourrait être repoussée.
  - La formation sera en présentiel et en distanciel (en ligne). Pour ceux qui opteraient pour la formation en ligne, une **attestation de participation** sera décernée à la fin de la formation. Seules les personnes ayant suivi la formation (présentiel ou en ligne) et effectué le stage pratique dans une exploitation avicole reconnue par le CERSA auront droit à une attestation de formation de Technicien avicole.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les numéros suivants : +228 90 15 33 67 ou +228 90 93 18 77

La Direction